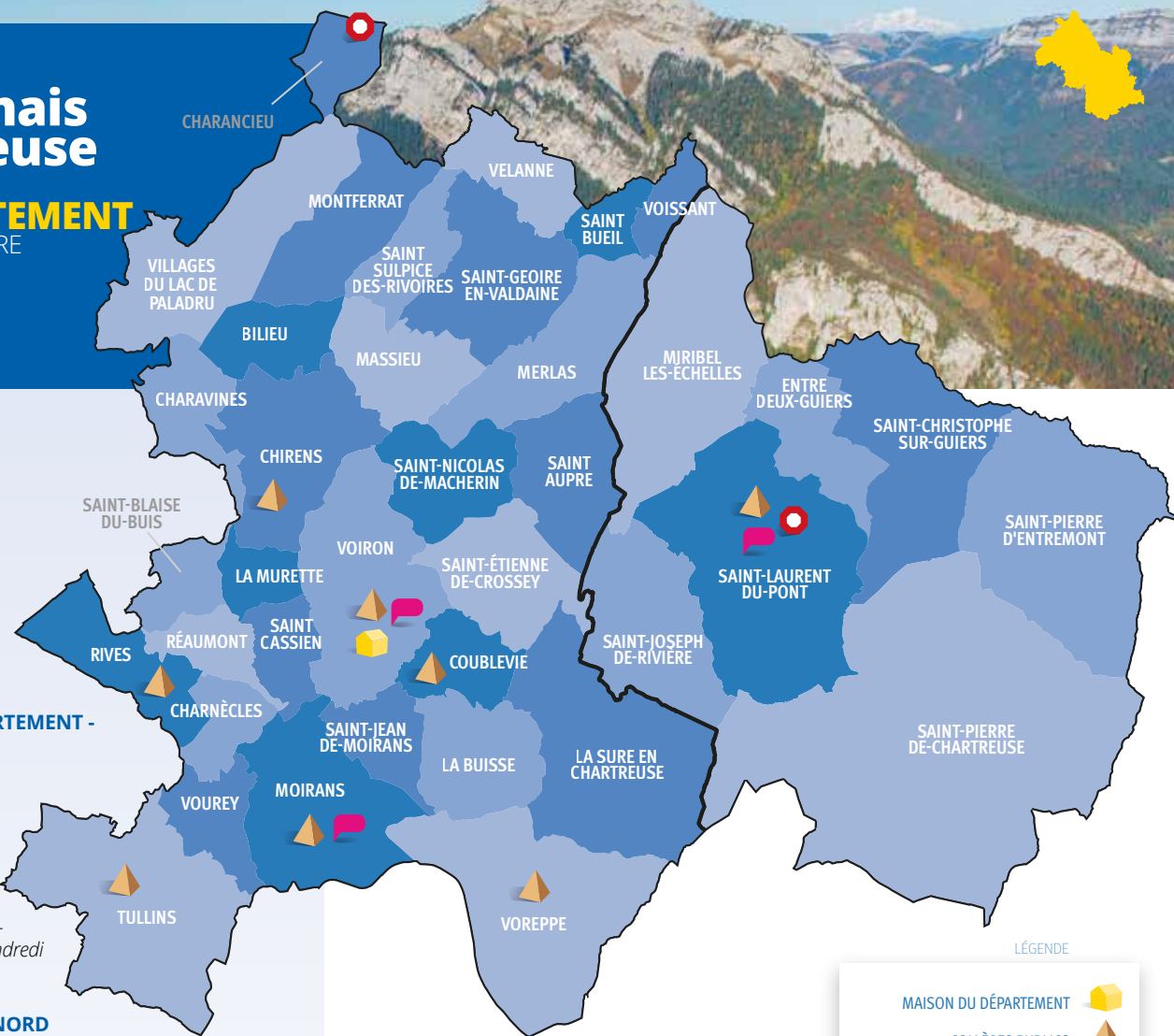


TERRITOIRE

Voironnais Chartreuse

LE DÉPARTEMENT
SUR LE TERRITOIRE



MAISON DU DÉPARTEMENT - VOIRONNAIS CHARTREUSE

33 avenue François
Mitterrand
38500 Voiron

Tél : 04 57 56 11 30

Horaires
d'ouverture :
8h30-12h30 et 13h30-
17h30 du lundi au vendredi

SERVICE ACTION MÉDICO-SOCIALE NORD

33 avenue François Mitterrand
38500 Voiron

Horaires d'ouverture :
8h30-12h30 et 14h-17h30 du lundi au vendredi.
Fermeture jeudi après-midi

SERVICE ACTION MÉDICO-SOCIALE NORD ANTENNE DE SAINT-LAURENT-DU-PONT

1 rue Charles Herold - 38380 Saint-Laurent-du-Pont

Horaires d'ouverture :
Lundi et mardi : 9h-12h et 14h-17h
Jeudi et vendredi : 9h-12h
Mercredi : fermé

SERVICE ACTION MÉDICO-SOCIALE SUD

2 place Adelino Gasparini - 38430 Moirans

Horaires d'ouverture :
8h30-12h30 et 14h-17h30 du lundi au vendredi.
Fermeture jeudi après-midi

8 COLLÈGES PUBLICS

Collège La Garenne :

La Garenne, BP 109 - 38503 Voiron

Collège Plan Menu :

635 chemin de la Grande Sure, BP 88
38500 Coublevie cedex

Collège Condorcet :

Rue de la Contamine - 38210 Tullins

Collège Le Grand Som :

8 avenue Commandant l'Herminier
38380 Saint-Laurent-du-Pont

Collège Le Vergeron :

Les Béthanies - 38430 Moirans

Collège Les Collines :

30 route de Bonpertuis - 38850 Chirens

Collège Robert Desnos :

101 place de la Libération, BP 102 - 38146 Rives

Collège André Malraux :

Place Georges Brassens - 38340 Voreppe

MAISON DU DÉPARTEMENT



COLLÈGES PUBLICS



CENTRES MÉDICO-SOCIAUX
OU ANTENNE



CENTRES D'ENTRETIEN ROUTIER



LIMITES INTERCOMMUNALES



1 MUSÉE DÉPARTEMENTAL :

Musée Arcabas en Chartreuse :

Église de Saint-Hugues-de-Chartreuse
38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse

Chiffres clés

Population	INSEE RP 2022	108 417
Évolution annuelle moyenne	INSEE RP 2016-2022	0,6 %
Linéaire de RD entretenu par le territoire (km)	Dept38 2024	478
ENS départementaux	Dept38 2025	5
ENS locaux	Dept38 2025	16
Nombre de collèges publics	Dept38 2026	8
Nombre de collégiens dans les collèges publics	DSDEN 2025-2026	4 555

Nombre demi-pensionnaires publics	Dept38 2025-2026	4 010
Nombre d'allocataires RSA	CAF 2024	1 439
Nombre de ménages suivis	Dept38 2025	1 483
Nombre d'assistantes maternelles	Dept38 2025	567
Bénéficiaires APA (dom & étab)	Dept38 2025	2 706
Bénéficiaires PCH	Dept38 2025	962



TERRITOIRE

Voironnais - Chartreuse

ENJEUX PRINCIPAUX ET GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ

• **Protection de l'enfance** : développer les actions de prévention et agir en amont des dispositifs d'aide sociale à l'enfance. 3 postes de chargés de prévention sont intégrés dans les effectifs à compter de septembre 2026. Ils permettront d'engager une évolution des pratiques en protection de l'enfance : actions collectives, démarches «d'aller-vers», conférences familiales...

• **Jeunesse** : en réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs, développer des actions de prévention et de repérage des comportements à risques et travailler à la bonne prise en charge de la santé mentale des jeunes du territoire.

• **Autonomie** : face au vieillissement de la population, au défi du maintien à domicile et à l'augmentation des coûts liés à la santé, le territoire s'est engagé dans une démarche préventive de la perte d'autonomie pour les plus de 60 ans avec le déploiement du dispositif Icope en partenariat avec le CHAI Voiron et la Poste.

• **Insertion** : dans le cadre du Comité local pour l'emploi (CLPE), le territoire est engagé dans la mise en œuvre de la Loi plein emploi et pilote le déploiement d'outils de référencement des offres de service en insertion.

• **Accès aux droits et accueil inconditionnel** : en lien avec les partenaires, le territoire s'attache à simplifier l'accès aux droits et le parcours de l'usager.

• **Santé** : dans un contexte de tension de l'offre de soins, notamment pour les populations les plus en difficulté, le territoire est soucieux de poursuivre son implication auprès des professionnels de santé publique et libéraux dans le cadre de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT

• **Transitions** : face au dérèglement climatique, l'enjeu est d'adapter nos bâtiments, infrastructures et organisations. Plusieurs études ont été réalisées (eau et ruissellement) afin de guider la réflexion sur ces évolutions à venir.

• **Voirie et routes départementales** : poursuite de l'entretien du réseau et des grands aménagements du territoire (rond-point de l'Arsenal à Chirens, contournement de Chirens, finalisation de la rocade du contournement de Voiron, via des 5 Lacs). Coordination des gestionnaires de voirie et opérateurs sur le périmètre de la Chartreuse.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

• **Collèges** : 2 opérations de restructuration vont se dérouler sur les années à venir à Tullins et Voiron. Les «cours Oasis» vont être généralisées à l'ensemble des 8 collèges du territoire.

INSTANCES AU NIVEAU LOCAL

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE D'INVESTISSEMENT

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence de la Vice-présidente du Département, en charge de l'équité territoriale, l'ensemble des Conseillers départementaux, des Maires et des Présidents d'EPCI du territoire. Son objectif principal est d'acter des aides en investissement attribuées par le Département aux collectivités locales.

Ces aides, regroupées au sein de la dotation territoriale, représentent un montant annuel global de 25 millions d'euros répartis entre les 13 territoires du département, selon une clé de répartition basée à 70 % sur la superficie et à 30 % sur la population. Les aides sont accordées dans le respect d'un cadre départemental mais obéissent à un règlement défini et validé au niveau territorial, qui précise notamment les thématiques éligibles et prioritaires, les modalités d'attribution, comme les taux, les plafonds de subvention, les bonifications, ainsi que les critères d'éligibilité en fonction de la nature des projets et des bénéficiaires.

Les thématiques soutenues peuvent concerner, selon les spécificités et les besoins des territoires, des domaines tels que la petite enfance, les aménagements urbains ou de villages, la sécurité et le gros entretien des voiries communales, les bâtiments communaux, pour n'en citer que quelques-unes.

Les modalités d'attribution des aides peuvent être adaptées localement en fonction de la strate ou de la richesse des collectivités bénéficiaires.

La conférence se réunit deux à trois fois par an et constitue également un espace d'échanges sur d'autres sujets relatifs aux politiques départementales avec l'ensemble des élus locaux.

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence d'un Conseiller départemental, l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI du territoire, dont la Caf et la MSA sont également membres de plein droit.

Son objectif est d'impulser et de coordonner au niveau local toutes les initiatives et actions dans le champ des politiques sociales et médico-sociales, en facilitant la mobilisation et le dialogue avec les partenaires institutionnels, dont les élus locaux en priorité.

La Conférence territoriale des solidarités (CTS) est également l'outil d'animation des politiques sociales au sein des territoires. Cette instance est animée par les directions territoriales et pilotée par la direction des solidarités.

Dans le respect des orientations départementales, des actions et expérimentations locales peuvent être élaborées via l'animation de groupes de travail techniques thématiques et faire l'objet d'un soutien par la CTS.

Celles-ci doivent au préalable être soumises à la validation du comité décisionnel, composé du Président de CTS ainsi que du directeur de territoire.

Ces actions concernent principalement les thématiques du développement social, de l'insertion, de la santé, de l'autonomie, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et doivent avoir un caractère innovant.

La conférence plénière se réunit deux fois par an et constitue également un espace de valorisation des actions engagées ainsi qu'un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.



TERRITOIRE

Voironnais - Chartreuse



ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE

La direction territoriale est composée de 200 agents et compte sur son territoire 50 assistants familiaux (rattachés à la Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports). Elle est dirigée par Patrick Garel (directeur) et Valérie Michaud (directrice adjointe).

LA DIRECTION TERRITORIALE EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

- Apporter un accompagnement matériel, éducatif et psychologique aux enfants et à leur famille.
- Organiser le recueil et la transmission des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être.
- Mettre à l'abri les enfants confiés au service dans un établissement ou chez un assistant familial et être garant de leurs projets.

AMÉNAGEMENT

- Assurer l'entretien courant et l'exploitation des routes départementales.
- Piloter et coordonner les opérations de travaux.
- Délivrer les autorisations de voirie et de police.
- Assurer la gestion des aides aux communes dans le cadre de la conférence territoriale.

AUTONOMIE

- Accueillir et informer les publics en situation de handicap ou âgés et leurs aidants.
- Réaliser les évaluations à domicile dans le cadre des dispositifs (Allocation personnalisée à l'autonomie - APA - à domicile, Prestation de compensation du handicap - PCH - à domicile).
- Évaluation des demandes de Carte mobilité inclusion (priorité, invalidité, stationnement) pour les personnes de plus de 60 ans.
- Assurer l'instruction administrative des demandes de prestations auprès de la MDPH pour les adultes et enfants en situation de handicap et des demandes APA pour les personnes âgées à domicile et en établissement.
- Assurer la mise en paiement et suivi de la PCH pour les personnes (enfant et adulte) en situation de handicap à domicile et en établissement et de la prestation APA à domicile et en établissement.
- Assurer le suivi du niveau de perte d'autonomie des personnes hébergées en EHPAD.

ACTION MÉDICO-SOCIALE NORD ET SUD

L'Action sociale de polyvalence propose un accompagnement gratuit et confidentiel par des professionnels. Ils évaluent les situations des usagers pour faciliter l'accès aux droits, au logement, l'insertion sociale et professionnelle, le soutien parental, les aides pour adultes vulnérables, et orientent les victimes de violences intrafamiliales.

Les professionnels de PMI accompagnent les futurs parents et parents, de la grossesse aux 6 ans de l'enfant. Ils assurent une mission :

- De prévention médico-sociale précoce à destination des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que de soutien à la parentalité.
- D'agrément des modes de garde et d'accueil des enfants.

Les 2 services action médico-sociale sont situés dans les communes de Voiron et Moirans avec une antenne à Saint-Laurent-du-Pont.

Des permanences sont effectuées sur les communes de Saint-Geoire-en-Valdaine, Rives, Tullins et Voreppe.

ÉDUCATION

- Gérer les bâtiments départementaux (8 collèges et autres bâtiments) implantés sur le territoire.
- Assurer l'entretien des collèges et la demi-pension.
- Préparer et livrer les repas au sein de la Cuisine mutualisée des collèges (CMC).

DIRECTION TERRITORIALE

DIRECTEUR
Patrick Garel

DIRECTRICE ADJOINTE
Valérie Michaud

SERVICES

AMÉNAGEMENT
Mickaël Richard

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
Marguerites Gaufres
Adjointe : **Clara Durand**

AUTONOMIE
Sandrine Suchet

ÉDUCATION
Yves Reverdy
Adjoint : **Stéphane Guerin**

ACTION MÉDICO-SOCIAL NORD
Emilie Bourrion
Adjointe : **Alice Marguet**

ACTION MÉDICO-SOCIAL SUD
Brigitte Ailloud-Betasson